



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 6 DECEMBRE 2019

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 mai 2020

### **Membres du Conseil :**

#### Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,  
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,  
M. Damien François-Groux, représentant des élèves  
Mme Louise Absin, représentante des élèves

#### Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Jean Grillot, représentant l'AITF, ayant donné pouvoir  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir,

#### Absents excusés:

Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech  
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris  
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,  
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris,  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP  
M. François Tchekemian, sous-directeur de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris  
M. François Moreau, chef du service de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

Avec l'accord de **Didier Guillot**, retardé, **Marie-Christine Lemardeley** ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 05. Elle constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

## Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2019

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

### Organisation de la Régie

*2019-051 : Avancement du projet I-SITE FUTURE et de l'Université Gustave Eiffel*

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente l'état d'avancement du processus de création de l'Université Gustave Eiffel, dont les statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EIVP, le 20 septembre, et par les conseils d'administration des autres établissements concernés. Le projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel a été présenté au CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 15 octobre. Il a été signé par tous les ministres compétents et a été transmis au Secrétariat général du gouvernement. A ce stade, le délai habituel pour la publication est de l'ordre d'une semaine. C'est cependant trop court pour présenter la modification des statuts de l'EIVP au Conseil de Paris, qui se réunit à partir du 9 décembre. La présentation est envisagée à la séance du mois de février. **Marie-Christine Lemardeley** s'inquiète des délais, qui lui semblent très serrés même pour la séance de février.

**Franck Jung** indique qu'une convention bilatérale entre l'EIVP et l'Université Gustave Eiffel viendra préciser certains éléments des statuts. Les échanges sur ce texte ont été suspendus en raison de la priorité donnée à d'autres volets du projet, notamment la fusion entre l'IFSTTAR et l'UPEM ; ils vont reprendre. **Ghislaine Geffroy** estime que la convention est une pièce indispensable pour boucler le dispositif et souhaite en disposer le plus rapidement possible. **Franck Jung** s'engage à faire circuler un texte tout début janvier. Pour **Ghislaine Geffroy**, il est souhaitable de disposer de cet élément avant le Conseil de Paris du mois de février. **Marie-Christine Lemardeley** préconise de soumettre ce document à l'expertise juridique de la direction de l'attractivité et de l'emploi, afin de s'assurer qu'il ne comporte pas de contradiction avec les statuts. Elle rappelle que la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a cité l'exemple de l'Université Gustave Eiffel comme un modèle d'intégration.

**Franck Jung** souligne l'intérêt du projet et les bénéfices qu'il apporte dès à présent, avec le financement de projets, le financement d'un poste d'ingénieur pédagogique, l'intégration de la recherche dans deux laboratoires sous co-tutelle de l'Université Gustave Eiffel avec des moyens supplémentaires.

Au terme de cet échange, il est donné acte au président de sa communication sur l'avancement du projet I-SITE FUTURE et de l'Université Gustave Eiffel

### Budget

*2019-052 : Situation du budget et des emplois (novembre 2019)*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** pointe en premier lieu le montant des recettes propres, qui s'élèvent à 1.490.000 € au 25 novembre, pour un objectif de 1.641.000 €. De nouveaux encaissements ont été obtenus depuis lors et permettront d'atteindre, voire de dépasser l'objectif, avec une dernière incertitude sur la perception des frais de scolarité, en raison de la tendance croissante des élèves à étaler leurs paiements. Concernant les dépenses de fonctionnement, l'établissement engrange dès 2019 les premiers résultats de ses discussions avec le bailleur (la RIVP) : l'effacement de la dernière année d'indexation procure une économie d'environ 20.000 €. Néanmoins, l'exercice 2019 s'annonce comme le troisième exercice déficitaire consécutif pour l'établissement ; les reports sur 2020, qui sont estimés à environ 100.000 €, proviennent de l'opération dérogatoire de reprise d'excédents

capitalisés réalisée en 2018. Sur la section d'investissement, la situation est plus favorable et permet de renouveler les moyens pédagogiques, notamment le parc informatique mis à disposition des élèves.

Concernant la situation des emplois, **Laurence Berry** relève une assez bonne maîtrise de l'effectif permanent, qui s'est stabilisé un peu en-dessous de 50 agents, et un tassement du phénomène de *turn over* qui avait perturbé le fonctionnement de l'établissement ces deux dernières années. Les mesures de déprécarisation se poursuivent ; cependant, l'établissement est désormais plus précautionneux dans la gestion des contrats d'engagement.

**Marie-Christine Lemardeley** se félicite de l'accord trouvé avec la RIVP et salue le travail de la direction de l'attractivité et de l'emploi sur ce dossier.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

### **2019-053 : Coût de gestion par activité de l'exercice 2018**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente quelques résultats de l'étude des coûts de gestion, qui est réalisée pour la quatrième année consécutive. Elle relève les limites de cette étude, qui est rétrospective et porte sur la décomposition des facteurs de coûts entre les grandes branches d'activité de l'établissement : formation ingénieur, autres formations initiales (principalement l'EPS-AA), formation continue, recherche. Il ne s'agit pas d'une analyse fine par objet de coût, mais d'un éclairage sur les déterminants de la dépense. Le coût d'environnement apparaît déterminant, avec quasiment un euro de coût indirect pour un euro de coût direct ; cet élément est à prendre en compte par les opérationnels qui connaissent généralement assez bien leur coût marginal mais ne prennent pas suffisamment en compte la nécessité de contribuer à la couverture des frais de structure. L'immobilier est une composante importante du coût ; le bâtiment en ordre de marche coûte environ 2 millions d'euros par an, ce qui sera atténué par la renégociation du loyer. La répartition par activité montre que si la formation d'ingénieur est prépondérante (55% du coût complet des activités), les autres activités portent une part importante des coûts. Un dernier élément de l'analyse est de confronter les coûts avec les recettes. Les principes de financement sont différents selon les activités : la formation d'ingénieur est subventionnée par la Ville de Paris mais génère également des recettes propres (frais de scolarité, taxe d'apprentissage et, de manière croissante, partenariats d'entreprises), la formation d'assistant en architecture génère peu de recettes propres (frais de scolarité uniquement) mais elle est subventionnée par la Ville de Paris depuis toujours, la recherche doit s'équilibrer en coût marginal et la formation continue doit contribuer à la couverture des frais de structure. Il faut cependant être prudent dans l'interprétation des chiffres car les résultats dépendent beaucoup de la manière dont on appréhende la répartition des coûts indirects et l'affectation de la subvention de la Ville.

**Marie-Christine Lemardeley** s'enquiert de la manière dont ces questions sont traitées par les autres écoles de la Ville. **François Tchekemian** indique que, classiquement, on distingue la formation et la recherche, et que l'on s'intéresse à l'équilibre global sans nécessairement ventiler la subvention entre les différents programmes.

**Laurent Descottes** s'interroge sur les dynamiques et sur la trajectoire. **Laurence Berry** estime difficile de dégager des tendances mais constate une différence de dynamique entre les coûts, qui sont très stables d'une année sur l'autre, et les recettes, qui présentent une volatilité assez forte.

**Ghislaine Geoffroy** estime qu'il faut pouvoir mesurer les évolutions et les efforts à faire. Elle souhaiterait des comparaisons d'une année sur l'autre, mais aussi des comparaisons avec d'autres écoles, notamment concernant le coût de formation d'un ingénieur.

**Marie-Christine Lemardeley** souhaiterait que l'on raisonne davantage en terme d'investissement que de coût, s'agissant de la formation des ingénieurs.

Au terme de cet échange, il est donné acte au président de sa communication sur le coût de gestion par activité de l'exercice 2018.

#### **2019-054 : Budget primitif de l'exercice 2020**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** souligne les éléments favorables du contexte dans lequel évolue l'EIVP, principalement : l'attractivité de la formation d'ingénieur et sa reconnaissance par les employeurs, la perspective d'intégration dans l'Université Gustave Eiffel, qui renforce la capacité d'expertise et de pilotage de l'établissement, le soutien réaffirmé de la Ville de Paris au projet d'établissement. Il rappelle la fragilité de l'équilibre économique. Il signale le risque de perte de recettes en 2020 en raison du changement du circuit de collecte de la taxe d'apprentissage, ainsi que la fluctuation cyclique des financements sur projets de recherche. Il présente les actions engagées et qui porteront leurs fruits en 2021, telles que la rationalisation des processus, le partage d'outils au sein de l'Université Gustave Eiffel et la mobilisation de nouvelles ressources propres, dont l'ouverture d'une filière par apprentissage. Une diversification des financements publics serait également à envisager.

**Laurence Berry** récapitule les grandes masses du budget 2020 : des recettes propres à hauteur de 1.568.800 €, en ligne avec les réalisations de 2018 ; une masse salariale en progression de 1,1% conformément au cadrage du contrat d'objectifs et de performance, à effectif constant, l'évolution étant liée aux mesures salariales collectives et individuelles ainsi qu'au recrutement de vacataires dans une hypothèse d'ouverture de toutes les formations ; une diminution sensible des loyers et charges locatives résultant du nouvel accord avec la RIVP ; des frais de concours inchangés correspondant à la dernière session dans le dispositif actuel ; des charges générales réévaluées de 5% par rapport à l'inscription au BP 2019 qui avait été cadrée très juste ; les autres dépenses, notamment destinées aux élèves (subventions aux associations étudiantes et bourses), sont stables par rapport aux années précédentes ; la charge nette d'amortissement est ramenée à 75.000 €. Ce cadrage budgétaire est micro-fondé et a été partagé avec les responsables de services.

**Franck Jung** remercie les services de la Ville pour leur appui dans la négociation avec la RIVP. Il signale un espoir d'économie à partir de 2021 du fait du changement de support du concours.

**Ghislaine Geffroy** se dit surprise du fléchissement des recettes de frais de scolarité alors que toutes les formations ouvrent. **Laurence Berry** indique que l'ouverture de deux Mastères spécialisés n'implique pas un doublement de l'effectif. Pour la formation d'ingénieur, plusieurs phénomènes se conjuguent : il y a eu un peu moins de recrutement en première année, notamment issus de l'admission sur titres, en 2019 ; il y a une proportion plus importante d'élèves en bi-cursus architecte-ingénieur/ingénieur-architecte, dont les frais de scolarité sont perçus par l'Ecole d'architecture pendant une partie de leur cursus ; enfin, la Ville de Paris a procédé à des recrutements en fin de deuxième année d'élèves qui, de ce fait, ont été exonérés de frais de scolarité.

**François Damien-Groux** demande s'il y a une compensation par l'apport d'élèves issus de l'Ecole d'architecture. **Laurence Berry** précise que ces élèves nécessitent un suivi pédagogique et administratif sur toute la durée de leur scolarité, qui est de cinq ans, alors que les frais de scolarité sont payés à l'EIVP seulement certaines années ; de ce fait, en moyenne annuelle et toutes choses égales par ailleurs, ils contribuent moins au coût de formation que les élèves du cursus classique. Les données ne sont pas suffisamment précises pour dire si cette filière est particulièrement déficitaire ; en revanche, elle a un coût caché en termes d'organisation car elle exerce une contrainte très forte sur la construction des emplois du temps ; une réflexion est ouverte sur l'opportunité de mettre en place des séances de cours spécifiquement pour ces élèves, ce qui constituerait un coût supplémentaire.

**Laurent Descottes** estime qu'il y a un vrai challenge pour rétablir la situation financière de l'établissement. **Laurence Berry** confirme que les reprises d'excédents capitalisés ont permis de tenir quelques années mais qu'on arrive au bout de cette ressource. Les voies de redressement ont été exposées par **Franck Jung** ; elles sont bien identifiées mais leur mise en œuvre nécessite encore des efforts importants.

**François Moreau** demande comment les financements de l'I-SITE se traduisent dans le budget. **Laurence Berry** indique que, pour certains dispositifs, des conventions de reversement ont été conclues avec la ComUE Université Paris-Est et seront reprises par l'Université Gustave Eiffel. Ces recettes sont prises en compte dans l'estimation des recettes propres. Dans d'autres cas, les dépenses sont directement exposées par la ComUE ou par Université Gustave Eiffel et ne transitent pas par le budget de l'EIVP ; c'est le cas notamment de l'accompagnement de la démarche « compétences » dans le cadre du programme IDEA. S'agissant du financement du poste d'ingénieur pédagogique, la convention de reversement n'est pas encore établie ; elle pourra donner lieu à une inscription en décision modificative, le cas échéant.

**François Moreau** s'inquiète du financement du programme d'investissement. **Laurence Berry** estime que la situation de la section d'investissement est plutôt vertueuse ; la subvention annuelle de la Ville de Paris est bien calibrée par rapport aux besoins de l'établissement et les dotations aux amortissements ne pèsent pas sur la section de fonctionnement puisqu'elles sont compensées par des reprises de subvention. **Marie Bouard** indique que le plan directeur informatique est en cours de révision avec le directeur des systèmes d'information recruté courant 2019. Une difficulté rencontrée est la politique des éditeurs de logiciel, qui privilégient les systèmes d'abonnement de type *SaaS* (*Software as a Service*), imputés sur la section de fonctionnement, au détriment des ventes de licence, qui relèvent de la section d'investissement. Les pistes de mutualisation d'outils avec l'Université Gustave Eiffel sont activement explorées ; une première réalisation est le déploiement de l'outil Moodle pour la gestion des échanges entre enseignants et étudiants, dans une version adaptée et maintenue par le service informatique de l'Université.

Au terme de cet échange, le budget primitif de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité.

### **Fixation des tarifs**

*Aucune affaire*

### **Marchés publics**

*Aucune affaire*

### **Formation, élèves**

**2019-055** : *Subvention à l'association Bureau des sports de l'EIVP*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique qu'il s'agit d'une action récurrente de soutien à la vie étudiante, sous la forme d'une contribution au financement de la semaine de sports d'hiver des élèves ingénieurs, à hauteur de 8.000 €.

**Ghislaine Geffroy** s'interroge sur le choix du mode de transport par autocar, alors qu'un transport par train aurait un moindre impact écologique. **Damien François-Groux** et **Louise Absin** indiquent que l'étude a été faite et montre un écart de prix du simple au double entre le train et le transport

par autocar. De plus, un transport motorisé serait de toute façon nécessaire pour l'accès à la station. **Ghislaine Geffroy** déplore l'utilisation d'un véhicule à moteur diesel. **Laurence Berry** indique que le cahier des charges pourra être précisé dans le sens d'une motorisation moins polluante, étant observé que la prise en charge des passagers se fait dans Paris *intra muros* ; il lui semble en revanche difficile d'envisager un autre mode de transport.

Au terme de cet échange, la délibération octroyant une subvention de 8.000 € à l'association Bureau des sports de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

## Conventions

### *2019-056 : Organisation de la session 2020 du concours*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente l'avancement des démarches engagées avec le Ministère de la transition écologique et solidaires et les écoles du concours TPE/EIVP pour mettre en place de nouvelles modalités pour la session 2020 du concours, s'appuyant sur la banque de notes du concours Mines-Télécom. Une discussion financière est engagée entre le Ministère et le GIP Mines-Télécom. Les conditions financières de participation de l'EIVP découleront de cet accord. Les premiers éléments d'information des candidats ont été préparés. Après examen des résultats des années précédentes, l'EIVP se positionnera sur la deuxième barre d'admissibilité. Le dispositif permet d'avoir accès à un vivier de candidats beaucoup plus large tout en conservant l'adossement au concours Mines-Ponts pour l'écrit et la « marque » TPE/EIVP.

**Ghislaine Geffroy** relève que les candidats auront moins d'oraux à passer et que le concours Mines-Télécom comporte un oral de personnalité, à la place du français, ce qui a des conséquences pour le recrutement. **Franck Jung** convient que l'oral révèle des points intéressants et précise que les oraux se dérouleront dans deux centres d'examen en Ile-de-France.

**Franck Jung** souligne que le délai de mise en œuvre du dispositif est très contraint. Il demande l'autorisation du conseil d'administration pour finaliser les discussions avec le Ministère et le GIP et formaliser un accord, qui sera présenté à la prochaine séance du conseil.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant mandat au directeur de l'EIVP pour poursuivre les discussions avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, le GIP Mines-Télécom et les écoles adhérentes du concours TPE/EIVP, en vue de préciser les conditions matérielles du concours 2020, est adoptée à l'unanimité.

### *2019-057 : Convention avec la ComUE Université Paris-Est relative au financement du projet de recherche E3S*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente la convention de reversement de crédits de l'I-SITE, actuellement gérés par la ComUE Université Paris-Est, pour le financement, à hauteur de 40.000 €, d'un projet de recherche sur la modélisation urbaine, dans lequel l'EIVP est impliquée. Elle précise que ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération avec le groupe Eiffage, qui est une entreprise partenaire du projet I-SITE FUTURE depuis l'origine et a formalisé en 2018 un accord avec les établissements préfigurant l'Université Gustave Eiffel, dont l'EIVP. Le terrain d'études est l'éco-quartier La Vallée à Châtenay-Malabry.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley, Franck Jung** précise que le financement obtenu par l'EIVP correspond à l'environnement d'une thèse ; le doctorant sera recruté par l'Université Gustave Eiffel, ce qui simplifie la gestion pour l'EIVP.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la ComUE Université Paris-Est relative au financement du projet de recherche E3S est adoptée à l'unanimité.

**2019-058** : *Convention avec l'Ecole supérieure des professions immobilières*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** observe que ce partenariat est atypique pour l'EIVP dans ce sens que l'Ecole supérieure des professions immobilières n'est pas une école d'ingénieur mais une école de gestion, qui forme des gestionnaires et des agents immobiliers. Elle relève que le secteur de l'immobilier prend une place croissante dans le recrutement de jeunes diplômés de l'EIVP : plus de 9% de la dernière promotion contre 2% il y a quatre ans. Le partenariat avec l'ESPI, école privée sous statut associatif, proche des entreprises du secteur, doit permettre à l'EIVP d'améliorer sa connaissance de ce secteur et d'accéder à un vivier d'intervenants.

**Ghislaine Geffroy** s'interroge sur l'articulation de ce partenariat avec le Mastère spécialisé « professions immobilières » de l'ESTP<sup>1</sup>. **Franck Jung** envisage plutôt d'intégrer une touche de compétences en immobilier dans la formation des élèves ingénieurs, qui auront la possibilité de se spécialiser ultérieurement. Il relève que l'ESPI dispose d'un important savoir-faire en matière de formation par apprentissage et pourra aider l'EIVP dans ce domaine. Il reconnaît que la question de la concurrence avec l'ESTP est à examiner.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole supérieure des professions immobilières est adoptée à l'unanimité.

**2019-059** : *Avenant à la convention avec l'ENSA Paris La Villette et l'ESTP, relatif au voyage d'études des élèves en bi-cursus architecte-ingénieur/ingénieur-architecte*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente le voyage d'études comme un des éléments de la formation des élèves en bi-cursus architecte-ingénieur / ingénieur-architecte. Le projet est porté par l'ESTP qui fait l'avance des frais et refacture aux deux autres partenaires, l'ENSA Paris La Villette et l'EIVP, à concurrence du nombre d'élèves inscrits. L'avenant autorisant le reversement de 4.311 € à l'ESTP. Il intervient en régularisation dans la mesure où il porte sur la session 2017-2018.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention avec l'ENSA Paris La Villette et l'ESTP, relatif au voyage d'études des élèves en bi-cursus architecte-ingénieur/ingénieur-architecte pour l'année 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.

**2019-060**: *Contrat de bail avec la RIVP relatif à la prise à bail de l'immeuble 78-80 rue Rébeval*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** se félicite de l'accord trouvé avec le bailleur, qui est le fruit d'un travail important avec les services de la Ville de Paris, qu'il remercie chaleureusement pour leur appui. En contrepartie d'un nouvel engagement de 12 ans, dont 6 ans fermes, l'EIVP bénéficiera d'une baisse significative du loyer, qui lui permet d'envisager dans de bonnes conditions le maintien sur son site parisien. C'est un gisement d'économies non négligeable et une très bonne nouvelle pour l'Ecole. En effet, dans le

---

<sup>1</sup> L'ESTP dispense deux Mastères spécialisés sur cette thématique: le MS « Maîtrise d'ouvrage et gestion immobilière » et le MS « Management de l'immobilier et des services »

cadre du projet d'Université Gustave Eiffel, le fait de disposer d'une tête de pont parisienne est considéré comme un atout.

**Laurence Berry** précise qu'une fragilité juridique a été identifiée dans le bail actuel, qui a été passé sous la forme d'un bail commercial et s'avère incompatible avec le bail emphytéotique administratif dont dispose la RIVP. De ce fait, il sera procédé à la résiliation du bail et à la passation d'un nouveau contrat de bail, dont les conditions sont inchangées hormis la durée du contrat, le montant du loyer et la date de valeur de l'indexation. Les conditions substantielles du nouveau bail ont été validées par le service des domaines. S'agissant de la taxe sur les bureaux, la réclamation a été portée par le bailleur devant les services des impôts ; une régularisation sera opérée une fois connue la décision de l'administration fiscale.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la résiliation du contrat relatif à la prise à bail de l'immeuble sis 78-80 rue Rébeval à Paris 19<sup>ème</sup> arrondissement et la signature d'un contrat avec la RIVP relatif à la prise à bail de ce même immeuble pour une durée de 12 ans est adoptée à l'unanimité.

### **Ressources humaines**

**2019-061** : *Mise en œuvre du RIFSEEP pour trois corps de la filière technique*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que l'EIVP met en œuvre la réforme des régimes indemnitaires de la fonction publique engagée par l'Etat en 2014. Une première délibération adoptée par le conseil d'administration au mois de juillet 2019 a instauré le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les corps de fonctionnaires représentés dans l'établissement. Il est proposé de la compléter par les dispositions relatives à trois corps de la filière technique, établies sur la base de la délibération adoptée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 12, 14 et 15 novembre 2019 : techniciens supérieurs, ingénieurs et architectes et ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes. A noter que les enseignants-chercheurs de l'EIVP sont assimilés au corps des ingénieurs et architectes des administrations parisiennes, en l'absence de corps propre à l'établissement. Une répartition des emplois par groupes de fonction a pu être établie et validée par le comité technique.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération instaurant le RIFSEEP pour trois corps de la filière technique est adoptée à l'unanimité.

### **Conventions**

**2019-062**: *Convention de partenariat avec Veolia Environnement pour la mise en œuvre de la semaine « innovation-entrepreneuriat » de l'EIVP*

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la semaine « innovation-entrepreneuriat » de l'EIVP, dispositif pédagogique qui recueille un grand succès auprès des élèves-ingénieurs et suscite également l'intérêt d'entreprises partenaires. Lors de l'édition 2019, les élèves ont pu travailler sur des sujets proposés dans le cadre du challenge étudiant co-organisé avec Evesa. Pour l'édition 2020, qui portera sur la thématique de l'économie circulaire et de l'environnement, l'entreprise Veolia Environnement a proposé de contribuer au dispositif en mettant à disposition ses formateurs internes spécialisés dans le *coaching* de l'innovation et en prenant en charge l'organisation matérielle de la semaine. L'EIVP est par ailleurs en contact avec la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris pour le choix de sujets constituant des points d'intérêt pour la Ville de Paris.



Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec Veolia environnement, relative à la mise en œuvre de la semaine « innovation-entrepreneuriat » de l'EIVP en février 2020, est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h15.